

PROJET DE PRODUCTION D'HYDROGÈNE DÉCARBONÉ À LA MÈDE

MASS_{H₂}YLIA

5 FÉVRIER 2025



OUVERTURE



www.concertation-masshyla.fr

Hélène GALLINELLI, modératrice

SYSTRA



www.concertation-masshyla.fr

PRÉSENTATION DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Philippe BILLANT

Matthieu LELIÈVRE

François WIOLAND



Frédéric HAAS



Jean-Noël HOUTMANN



Pascal ESPIGAT



DÉROULÉ DE LA RÉUNION

- LE PROJET GLOBAL DE PRODUCTION D'HYDROGENE DECARBONE A LA MEDE
- LA CONCERTATION CONTINUE SUR LE PROJET

Temps d'échanges

- UN PROJET EN TROIS ETAPES

Temps d'échanges

- LES IMPACTS DU PROJET

Enjeux de sécurité

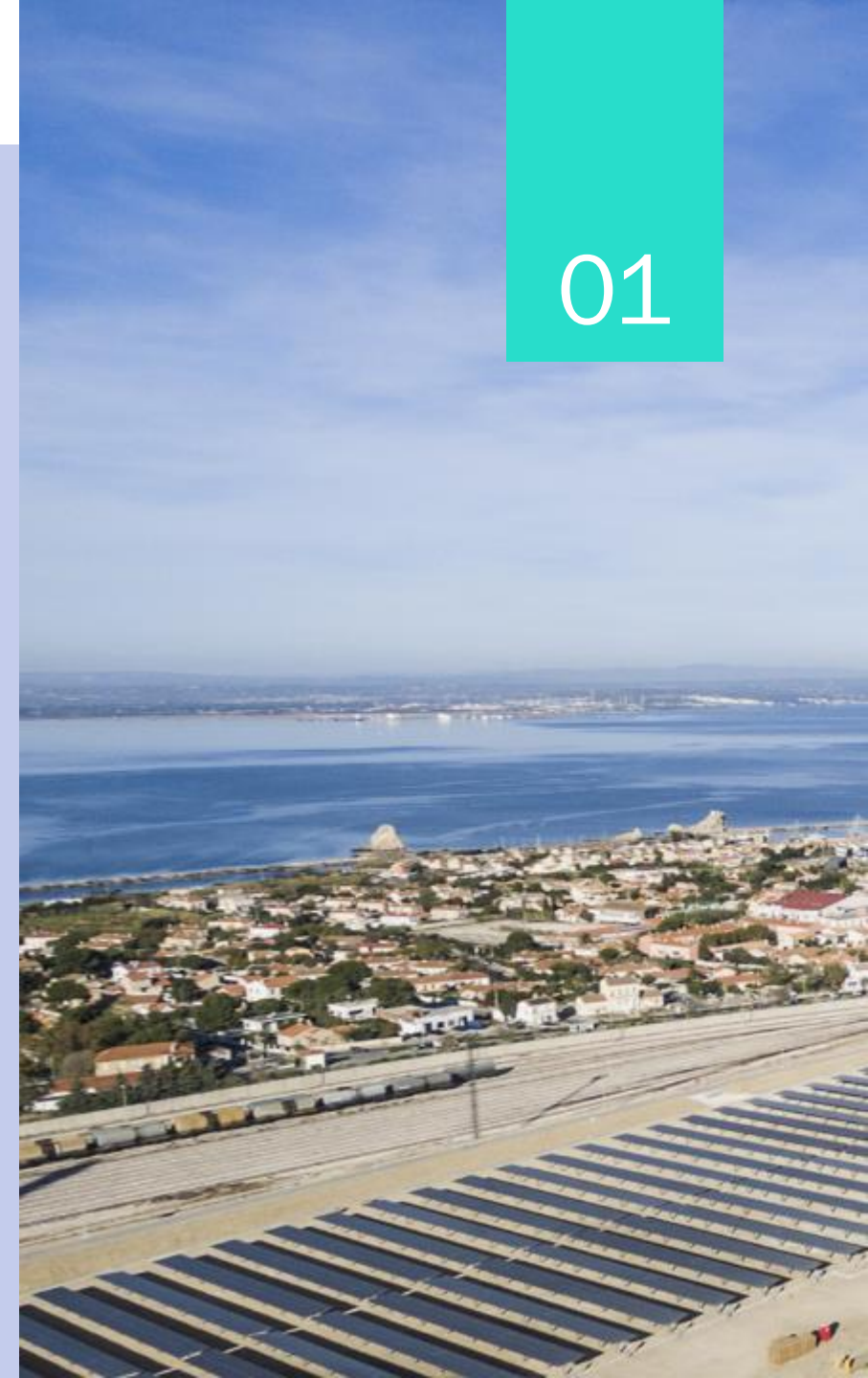
Enjeux environnementaux et socio-économiques

Temps d'échanges

- CONCLUSION

LE PROJET GLOBAL DE PRODUCTION D'HYDROGENE DECARBONÉ A LA MEDE

01

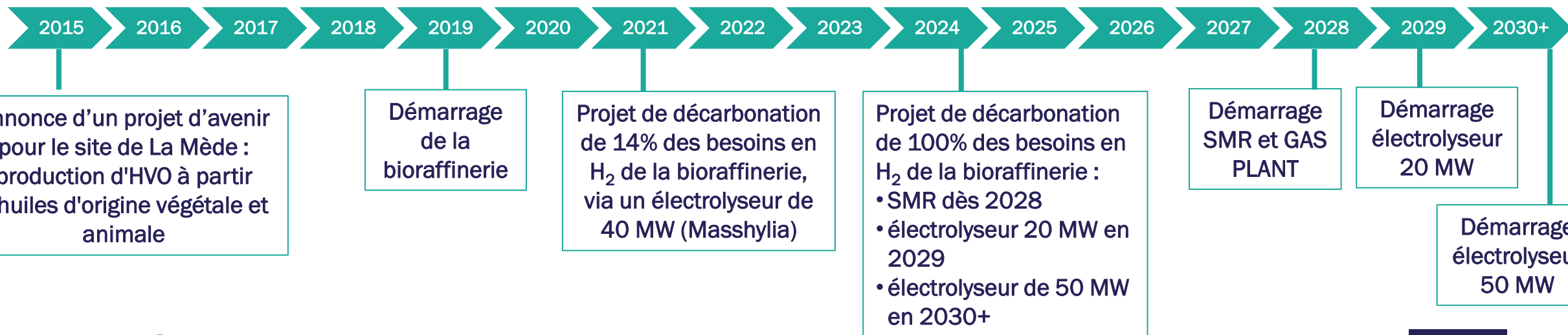


ACCÉLÉRATION DE LA DÉCARBONATION DU SITE DE LA MÈDE

Ambition TotalEnergies : décarboner l'hydrogène consommé par ses sites industriels européens à l'horizon 2030

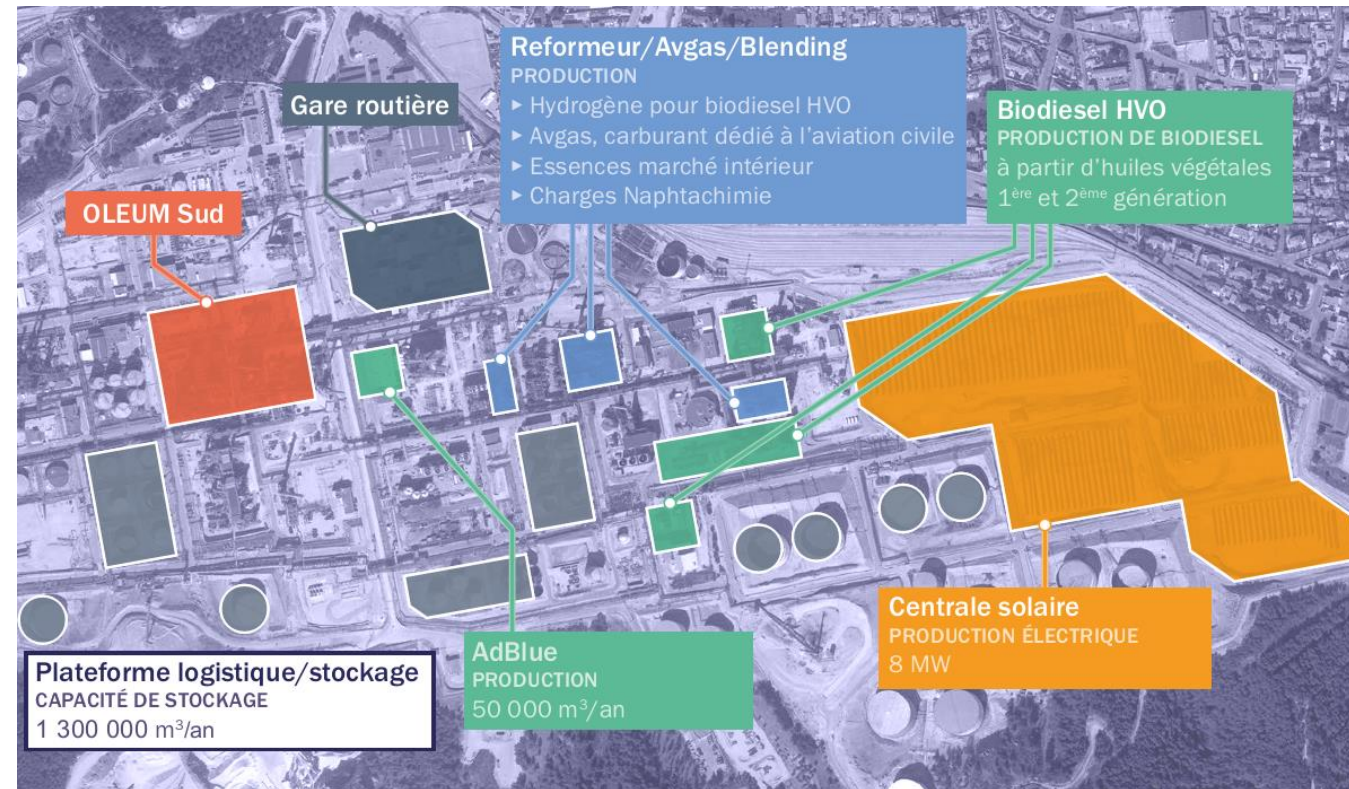
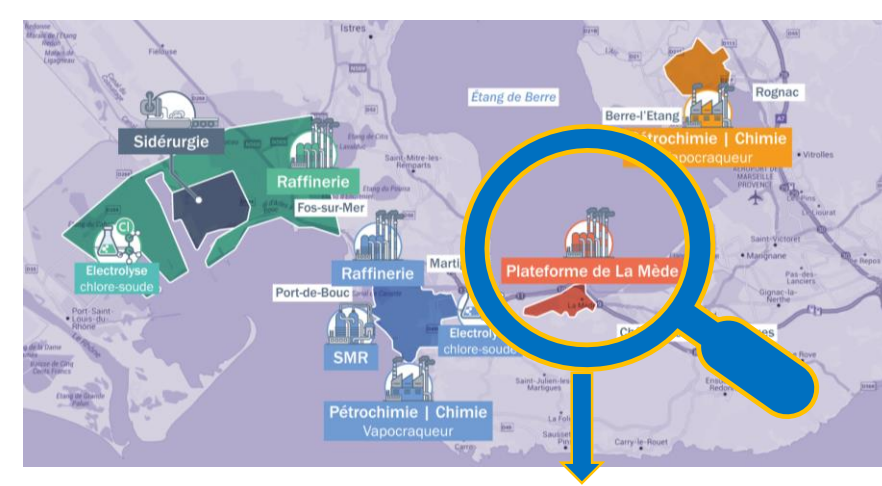
⇒ **Renforcement du projet** : implantation d'un SMR (Steam Methane Reformer – Production d'hydrogène par réformage à la vapeur), avec Air Liquide, pour enrichir le projet de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau mené avec ENGIE

Réduction des émissions de CO₂ fossile de la bioraffinerie de La Mède de **130 000 tonnes par an dès 2028.**



LE SITE INDUSTRIEL DE LA MÈDE ACTUEL

- Une **bioraffinerie** (450 000 tonnes/an de biocarburants)
- Une plateforme de **logistique et de stockage** de diesel, d'essences, de jet fuel (carburant pour l'aviation) et de fuel domestique (1,3 million de m³/an)
- Une unité de production d'**AdBlue** (50 000 m³/an)
- Une **centrale solaire** (8 MW)
- Un **centre de formation international « OLEUM »** sur installations réelles (2000 stagiaires par an)

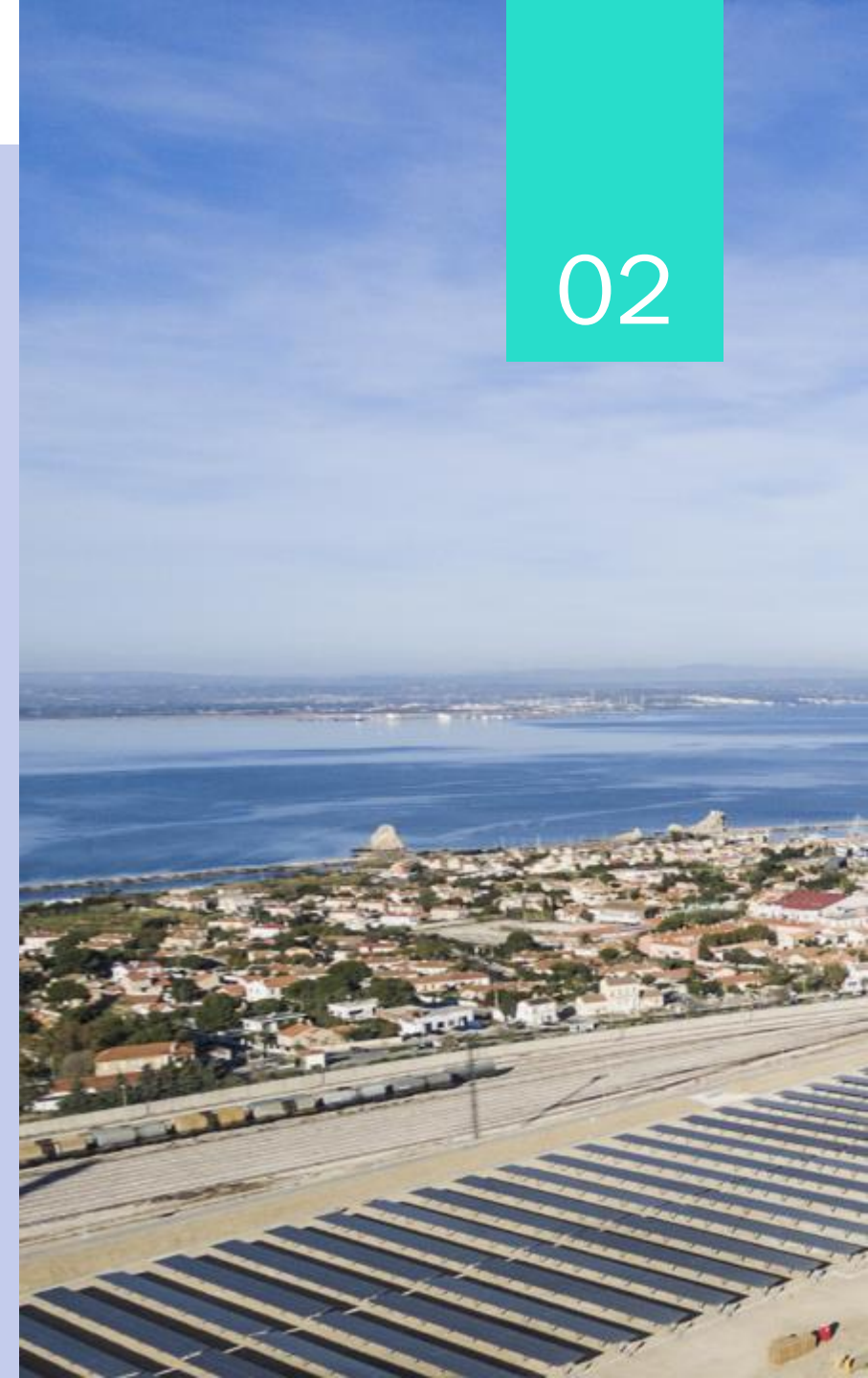


LES OBJECTIFS DU PROJET GLOBAL

- Substituer l'hydrogène carboné consommé par la bioraffinerie avec de l'hydrogène décarboné
- Contribuer à l'objectif de la France de neutralité carbone à l'horizon 2050
- Participer au développement de la filière hydrogène européenne et régionale.



LA CONCERTATION CONTINUE SUR LE PROJET DE PRODUCTION D'HYDROGENE DECARBONÉ A LA MEDE



LA CONCERTATION PRÉALABLE DE 2022

Du **31 janvier au 10 mars 2022 inclus**, Masshyla a fait l'objet d'une concertation préalable avec le public au cours de laquelle chacun était invité à s'informer et s'exprimer.

LE PROJET PRÉSENTÉ AU PUBLIC AU STADE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Implantation d'installations sur le site industriel de La Mède destinées à la **production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, alimentée par une électricité décarbonée** :

- Une **usine de production d'hydrogène**, comprenant un électrolyseur d'une puissance d'environ 40 MW et une unité de stockage d'hydrogène ;
- Une **nouvelle centrale solaire**, constituant l'une des alimentations électriques de l'usine de production d'hydrogène ;
- Un **nouveau poste électrique**, pour le besoin de l'usine de production d'hydrogène et d'éventuelles extensions futures ;
- Le raccordement de l'usine de production d'hydrogène à la **ligne électrique existante 225 000 volts Septèmes-Lavéra** par une liaison souterraine d'une longueur d'environ 4 km, au sein d'une aire d'étude entièrement située sur la commune de Martigues.



LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE DE 2022

- Intérêt pour les **opportunités environnementales, économiques et sociétales** que le projet apporte au territoire.
- **Avis favorables sur le développement de l'usage de l'hydrogène** dans le secteur de la mobilité et le secteur industriel : importance accordée à la décarbonation de l'industrie et à la réduction de la pollution atmosphérique, en tant que préoccupations majeures du territoire ; contribution positive du projet soulignée dans ce cadre.
- Demandes et intérêt pour une **évolution éventuelle de la capacité de production du projet et d'éventuelles extensions futures**.
- **Interrogations et demandes de précisions sur les caractéristiques du projet**, notamment sur l'approvisionnement électrique du projet, et sur la question du stockage de l'hydrogène.
- **Interrogations et préoccupations quant aux impacts du projet sur son environnement naturel et humain** : gestion de l'eau, des odeurs, du bruit, du trafic routier, insertion paysagère du projet.
- **Questions et préoccupations concernant les enjeux de sécurité** dans un contexte de procédure d'élaboration et d'approbation du plan de prévention des risques technologiques révisé à la suite de la transformation du site industriel de La Mède annoncée en 2015.

LE PROJET ENRICHI EN BREF

Au terme de la concertation préalable, les maîtres d'ouvrage ont affiné et complété le projet de production d'hydrogène décarboné présenté en 2022 avec pour objectif de **couvrir 100 % des besoins en hydrogène de la bioraffinerie, à échéance rapprochée.**

- **Étape 1** : développement d'une **unité de production d'hydrogène renouvelable par reformage à la vapeur (SMR) de biogaz et de bio-naphta**, en lieu et place notamment de l'unité de Reformeur de naphta du site industriel de La Mède.
- **Étape 2** : développement d'une **unité de production d'hydrogène renouvelable et bas carbone par électrolyse de l'eau à partir d'électricité décarbonée** pour une capacité de **20 MW** avec raccordement électrique 225 kV.
- **Étape 3** : ajout ultérieur d'une **unité par électrolyse** de l'eau pour une capacité de **50 MW**.

A NOTER :

Abandon de la capacité de stockage d'hydrogène :

- ⇒ Tient compte des préoccupations exprimées lors de la concertation préalable
- ⇒ L'hydrogène produit sera acheminé vers les clients par des canalisations.

OUTILS DE LA CONCERTATION CONTINUE

Pour vous informer :

- Le livret actualisé de la concertation continue
- Le site Internet dédié à la concertation : www.concertation-masshylvia.fr

Pour vous exprimer :

- Cette réunion publique
- L'espace d'expression dédié sur le site Internet

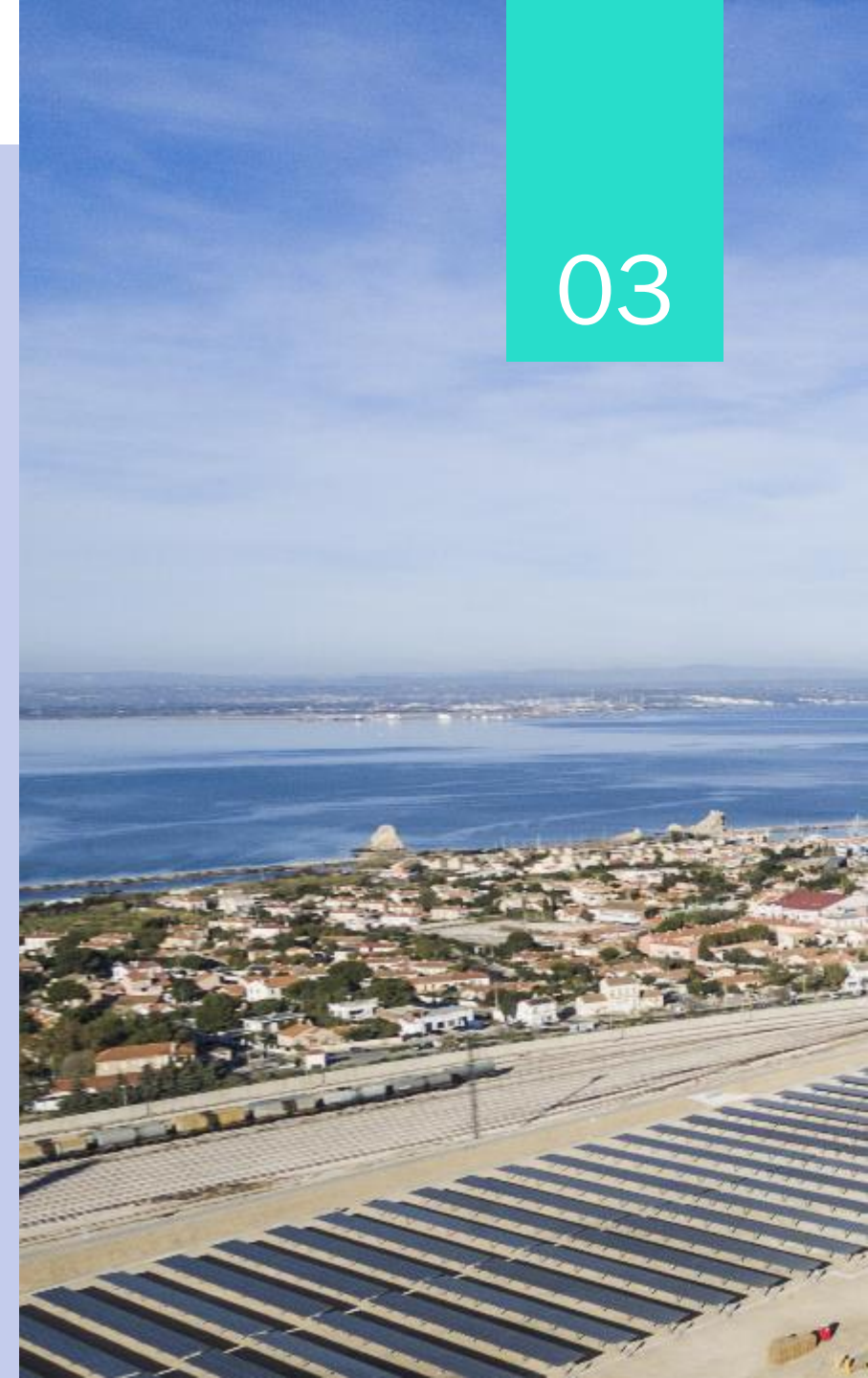
Et après ?

- Engagement des procédures d'obtention des autorisations administratives requises (autorisations environnementales et permis de construire) avec un dépôt des dossiers pour l'étape 1 prévu au premier trimestre 2025

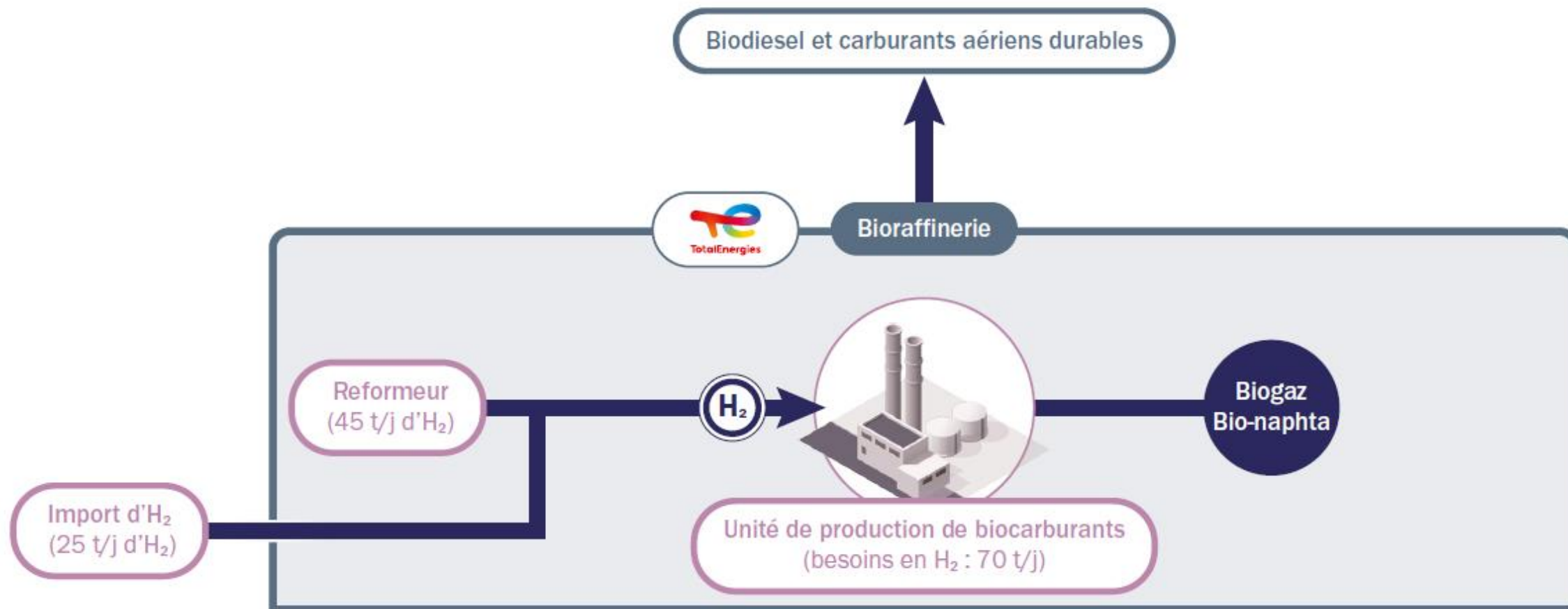


Échanges et compléments

UN PROJET EN TROIS ÉTAPES



LA MÈDE - SCHÉMA ACTUEL DE FOURNITURE D'HYDROGÈNE (70 T/J)

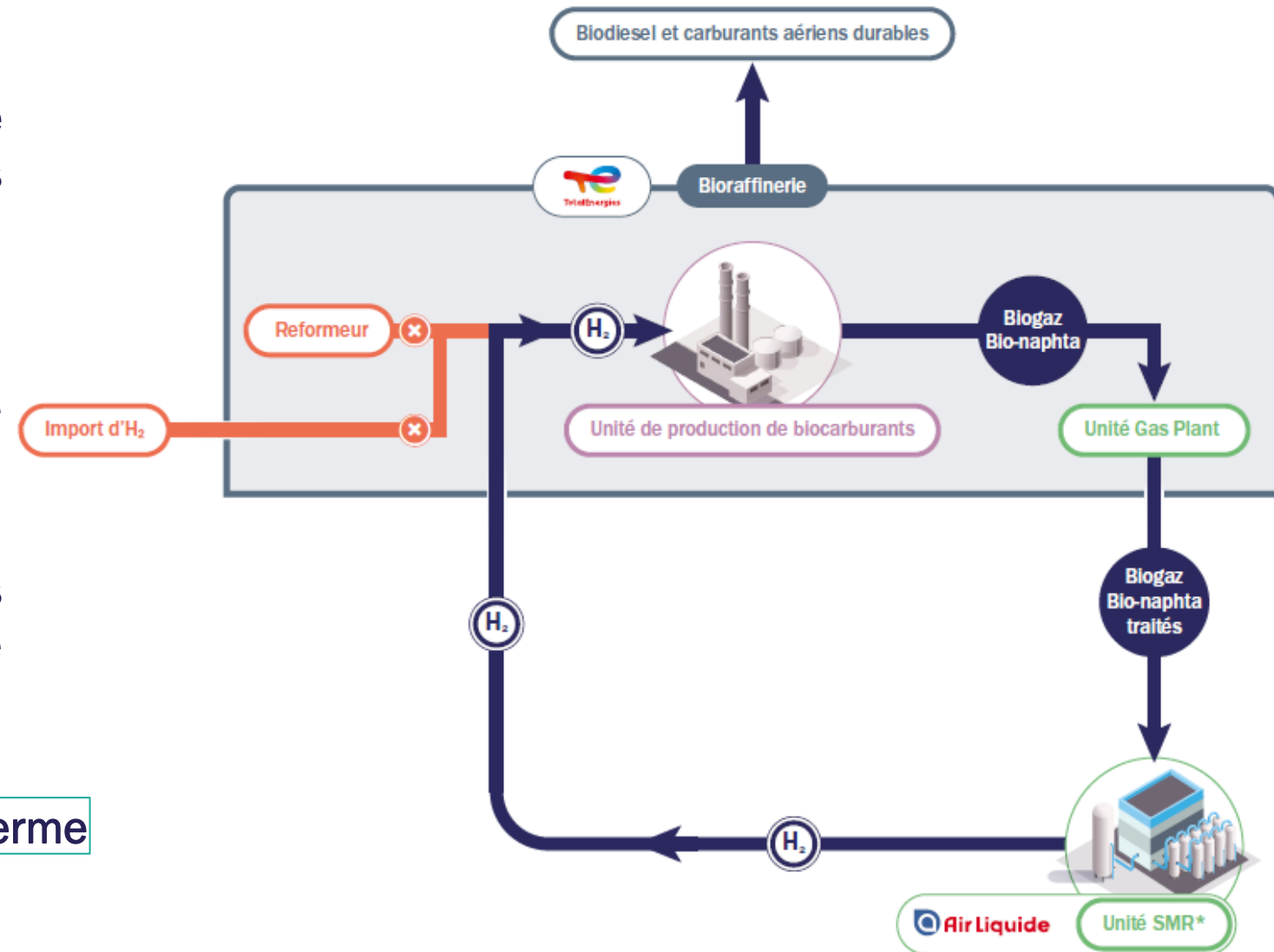


Équipements et flux existants

ÉTAPE 1 : HYDROGENE A PARTIR DU BIOGAZ ET BIO-NAPHTA DE LA BIORAFFINERIE

- Implantation d'un SMR par Air liquide pour produire jusqu'à 70 tonnes d'hydrogène/jour
- Adaptation des unités TERF* de la bioraffinerie :
 - Arrêt du réformeur de naphta d'origine fossile qui produit de l'hydrogène carboné ;
 - Mise en place d'une unité Gas Plant avec un oxydateur thermique (TO) pour traiter les biogaz et le bio-naphta de la bioraffinerie avant envoi vers le SMR.

Technologie mature → déploiement à court terme



Étape 1



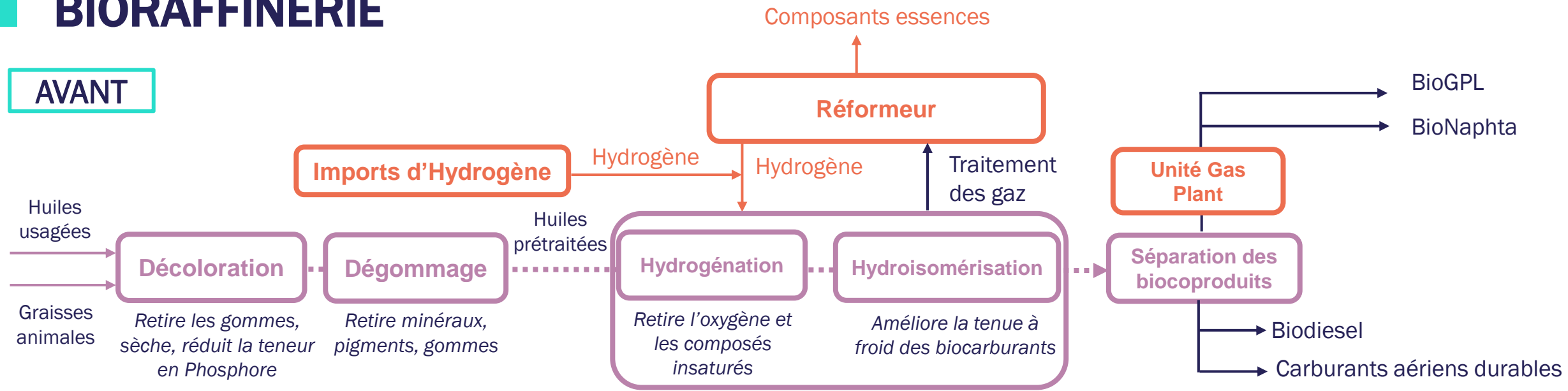
Nouvelles unités étape 1

Unités arrêtées à l'étape 1

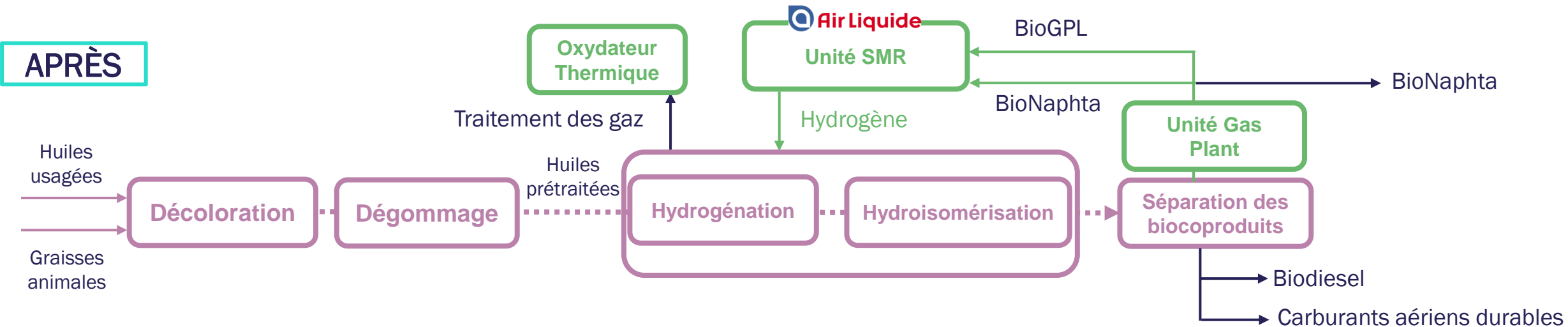
**SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable*

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DE L'ADAPTATION DES UNITÉS DE LA BIORAFFINERIE

AVANT



APRÈS



Equipements existants

Nouveaux équipements

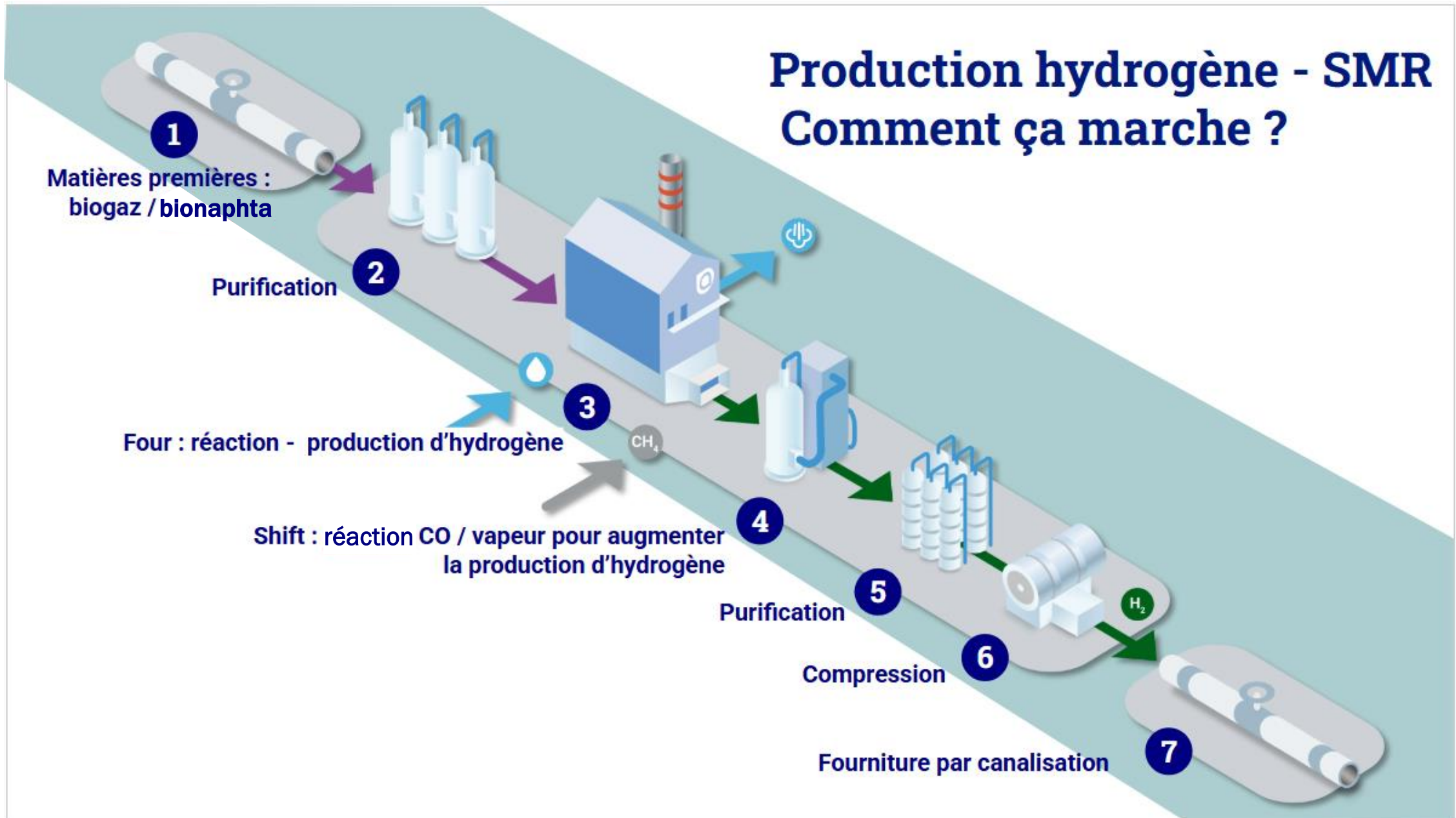
Equipements et flux arrêtés

PRÉSENTATION DE LA TECHNIQUE DU SMR



Production hydrogène - SMR

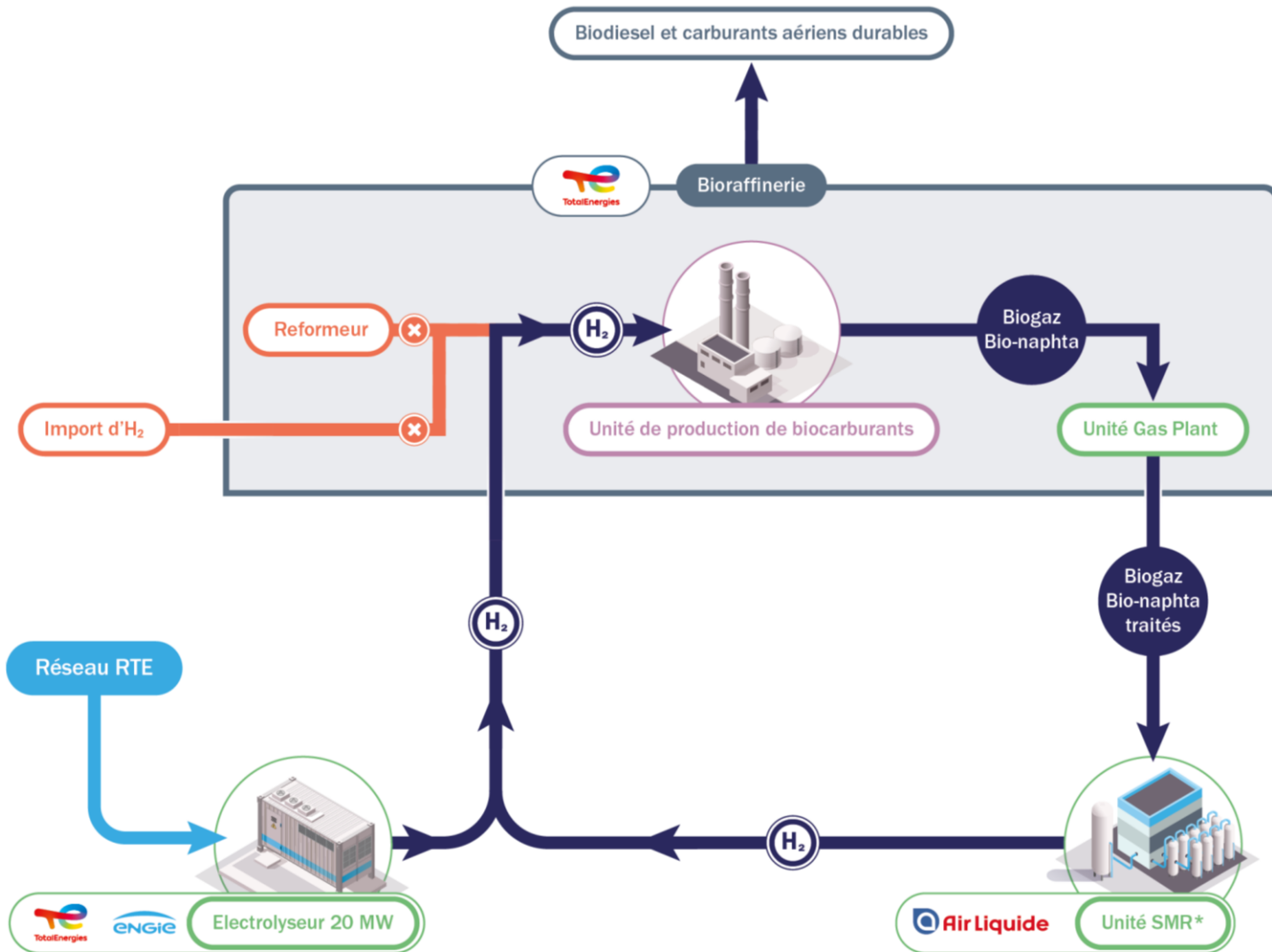
Comment ça marche ?



Bâtiment Four



ÉTAPE 2 : HYDROGÈNE À PARTIR DE L'ÉLECTROLYSE DE L'EAU (ÉLECTROLYSEUR DE 20 MW)



Pour sécuriser avec une deuxième technologie une partie de l'approvisionnement en hydrogène de la bioraffinerie.

ÉTAPE 2

Ligne Electrique

Poste
Electrique

GP
D4

Gas plant
et TO

REF
UNIF

FDP
DIP

Electrolyseur
20 MW

SMR*

Nouvelles unités étape 1

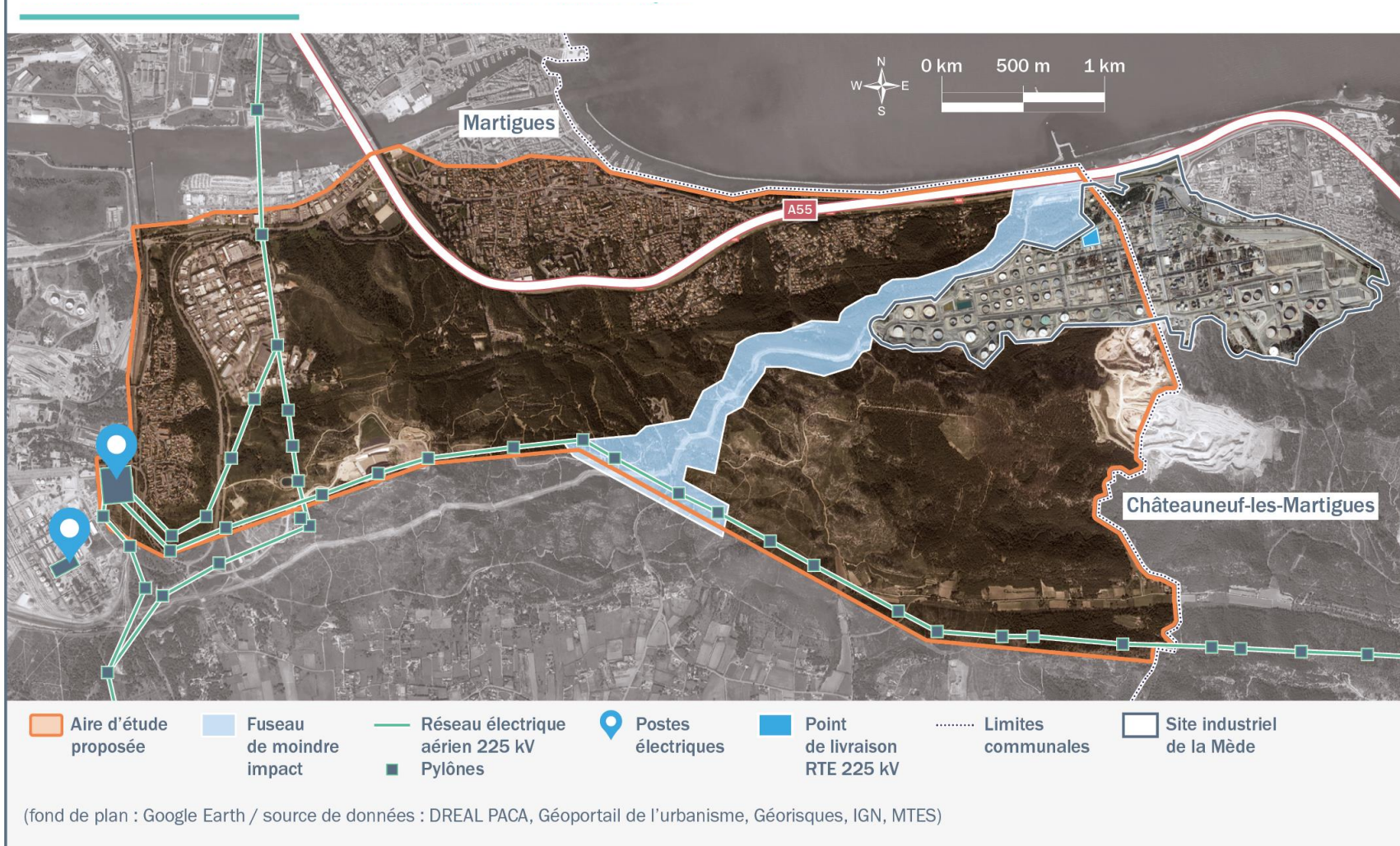
Nouvelles unités étape 2

Unités arrêtées à l'étape 1

**SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable*

ETAPE 2 : ZOOM SUR LE RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

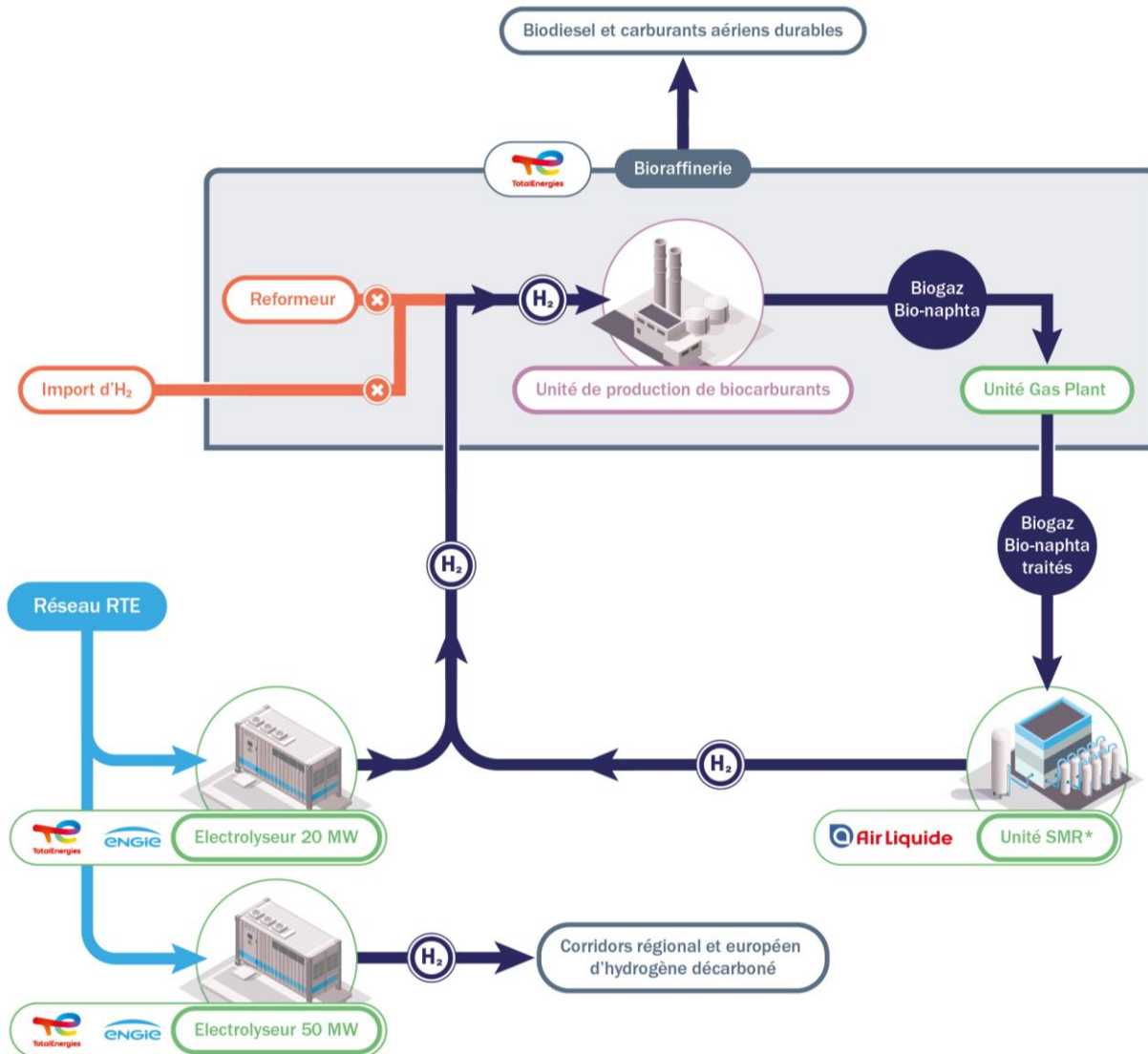
AIRE D'ÉTUDE ET FUSEAU DE MOINDRE IMPACT VALIDÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT



Alimentation des électrolyseurs (Etapas 2 et 3) assurée grâce :

- à la ligne électrique 225 000 volts Lavéra-Septèmes par la **création d'une ligne électrique souterraine 225 000 volts installée et exploitée par RTE**
- au raccordement d'un **nouveau poste de transformation électrique**, dont l'implantation est envisagée au sein du site industriel de La Mède.

ÉTAPE 3 : HYDROGENE A PARTIR DE L'ELECTROLYSE DE L'EAU (ÉLECTROLYSEUR DE 50 MW)



L'hydrogène produit à l'issue de l'étape 3 pourrait - à horizon plus lointain - venir renforcer l'alimentation des corridors d'hydrogène décarboné à l'échelle régionale et européenne.

ÉTAPE 3

Ligne Electrique

Poste
Electrique

Electrolyseur
50 MW
(localisation
estimée)

Electrolyseur
20 MW

GP
D4

Gas plant
et TO

REF
UNIF

FDP
DIP

SMR*

Nouvelles unités - étape 1

Nouvelles unités et ligne
électrique - étape 2

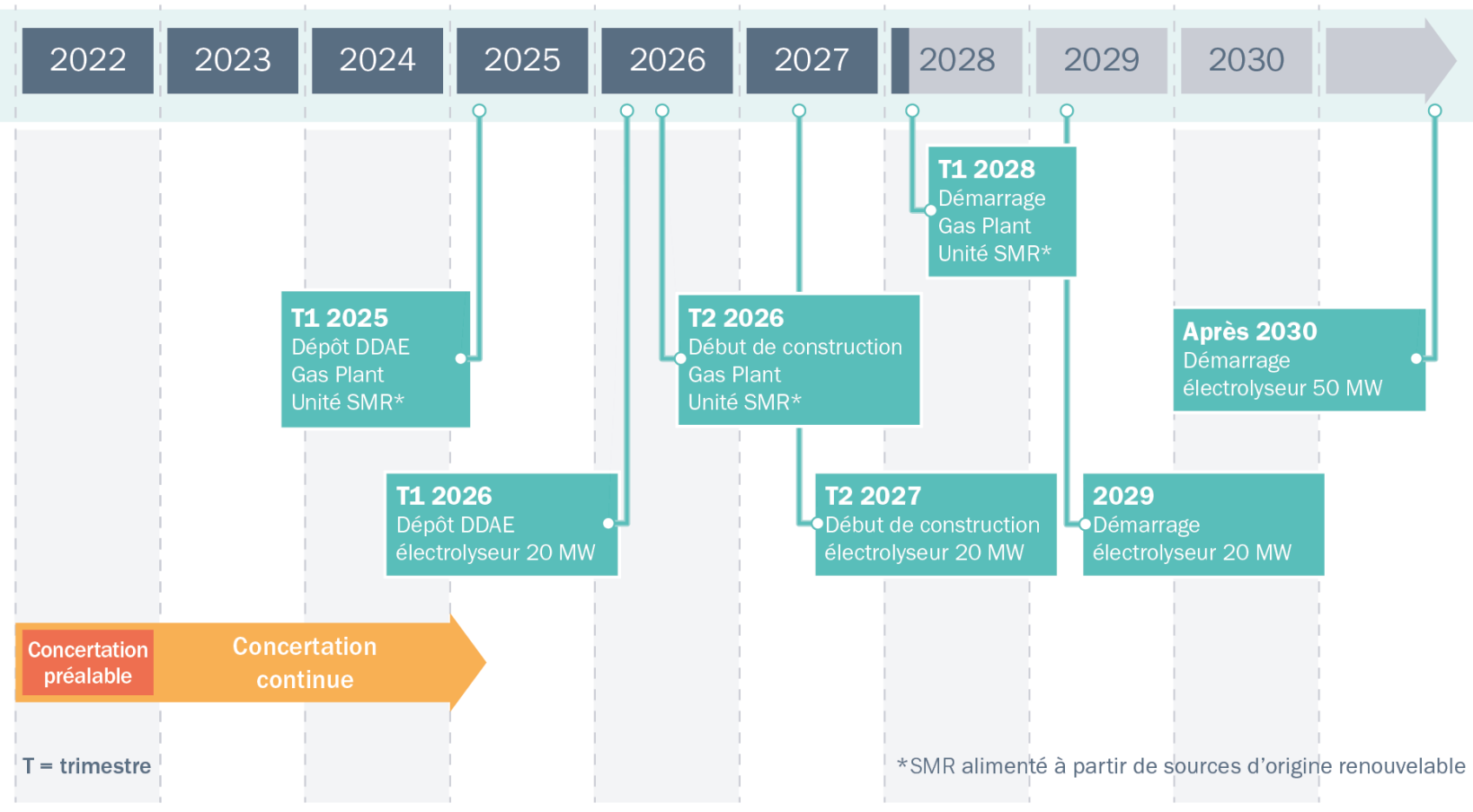
Nouvelle unité - étape 3

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable

CALENDRIER ET FINANCEMENT

PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET

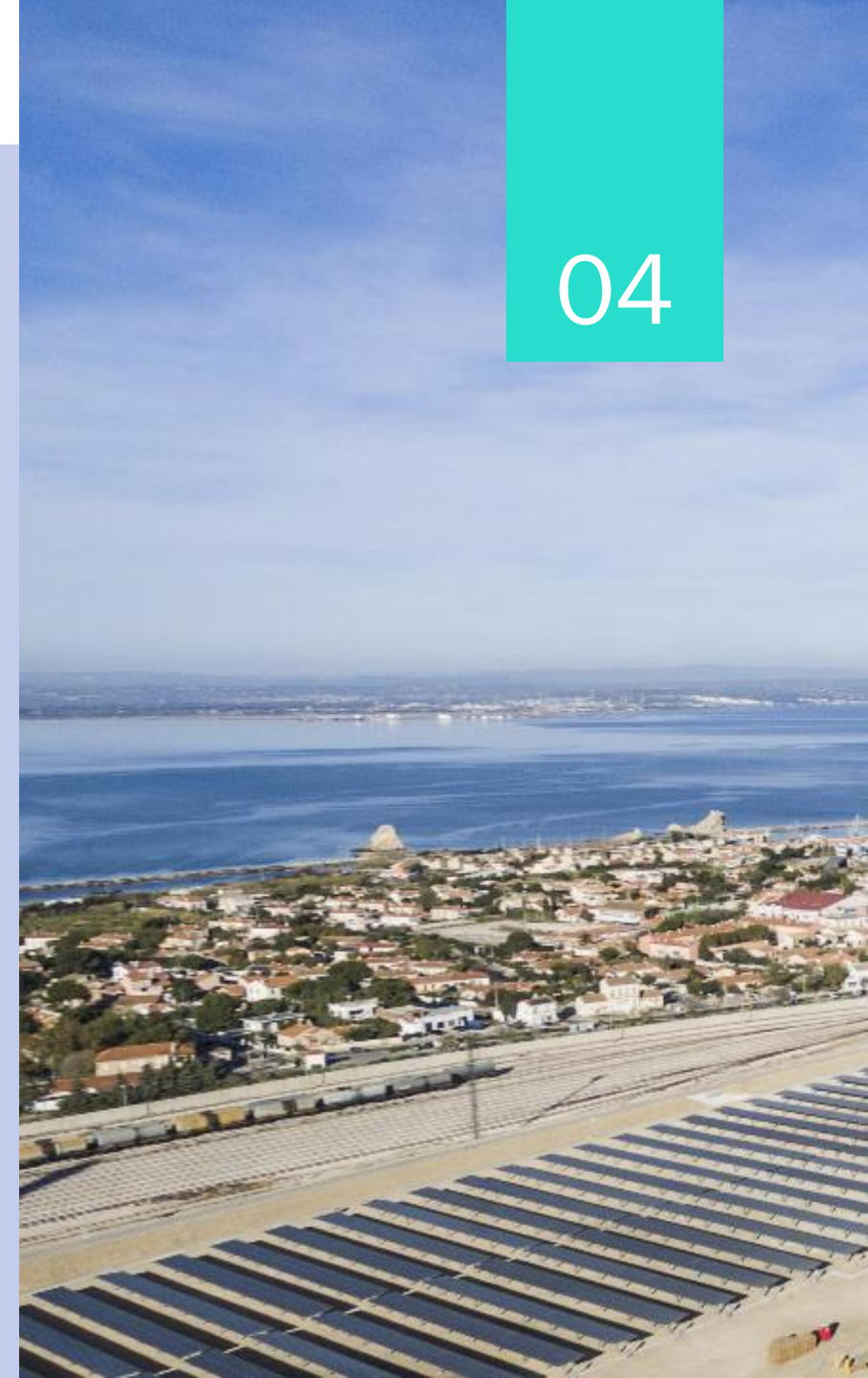


Structure de financement en cours de finalisation :

- Capitaux propres,
- Emprunts bancaires,
- Subvention publique relevant du programme « projets importants d'intérêt européen commun » pour les électrolyseurs.

Échanges et compléments

UN PROJET AVEC DES IMPACTS RÉDUITS OU MAÎTRISÉS



LES DEMANDES D'AUTORISATION POUR CHAQUE OPÉRATION

- **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE** délivrée par le Préfet :
 - Dépôt par le maître d'ouvrage d'un dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), incluant une étude d'impact globale unique (EIU) et une étude de dangers (EDD)
 - Examen du dossier par les services de l'Etat (DREAL, ARS, SDIS, Autorité environnementale) qui évaluent la complétude et la recevabilité du dossier
 - Consultation publique, au cours de laquelle le public pourra :
 - Consulter au fur et à mesure le dossier de demande d'autorisation environnementale, mais aussi l'avis de l'autorité environnementale et la réponse que le porteur du projet lui aura apportée
 - Déposer des observations et propositions sur le projet
 - Délivrance de l'arrêté d'autorisation par le Préfet, sur la base de tous les avis rendus sur le projet, précisant notamment les exigences environnementales de l'ICPE et l'ensemble des prescriptions auxquelles devront se conformer les exploitants
- **PERMIS DE CONSTRUIRE** délivré par le représentant de l'Etat / la commune après examen du dossier par les services compétents et consultation du public

PRÉCISION SUR LES ÉVOLUTIONS DES UNITÉS DE L'ÉTAPE 1

Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 ; - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H2)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminée
(70 t/j d'H2)

Nouvelles unités - étape 1

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable

MAÎTRISE DE LA SÉCURITÉ



DES OUTILS ÉPROUVÉS DE MAÎTRISE DES RISQUES

- **Mesures techniques de maîtrise des risques identifiées dans les études de dangers (EDD)**

- Systèmes instrumentés de sécurité (ex : asservissement de vannes à des valeurs opératoires)
- Alarmes de niveau, de pression, de température, de débit, de discordance
- Soupapes sur les boucles de tuyauteries, sur les lignes, sur les bacs, dans les unités
- Plan de maintenance préventive et d'inspection des équipements
- Systèmes de détection des fuites ou d'incendie
- Audits internes et externes de la maîtrise de ces éléments



- **Mesures organisationnelles :**

- **Formation et développement permanent des compétences**

- Conduite des installations en sécurité par les opérateurs
- Meilleures pratiques et retours d'expérience de la profession au niveau mondial
- Exercices hebdomadaires des cellules de gestion d'événement, des pompiers internes et du protocole

- **En cas d'événement :**

- Plan d'Opération Interne (POI) en cas d'incident sans risque extérieur ni évolution potentielle
- Plan Particulier d'Intervention (PPI) piloté par le Préfet en cas d'accident majeur



UN NOUVEL OUTIL DE COORDINATION : LA PLATEFORME INDUSTRIELLE MULTI-EXPLOITANTS

- **Nouveau cadre réglementaire pour les sites multi-exploitants**

- ✓ Procédure de reconnaissance menée en parallèle de l'instruction des DDAE de TERF et Air Liquide
- ✓ Gestionnaire de la Plateforme : TotalEnergies Raffinage France (TERF)
- ✓ Membres : les exploitants ICPE de la Plateforme de La Mède à commencer par TERF et Air Liquide

- **La coordination de la maîtrise des risques**

- ✓ Coordination des études de dangers
- ✓ Coordination des POI
- ✓ Gestion des substances dangereuses

- **La coordination pour certains impacts**

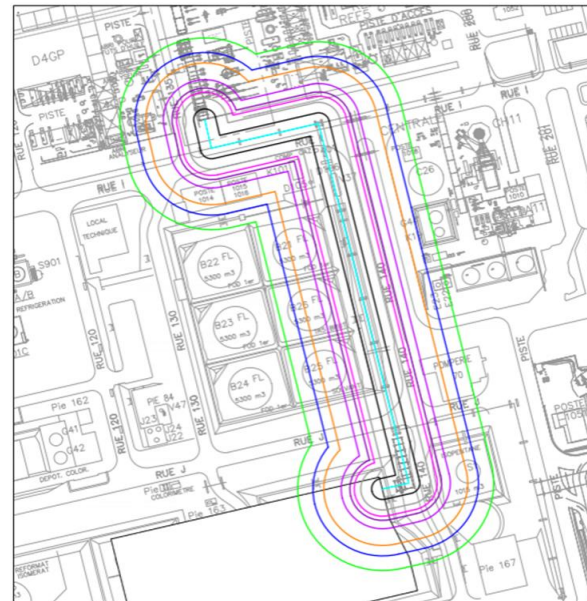
- ✓ Station de Traitement des Eaux, Réseau torche, Bruit



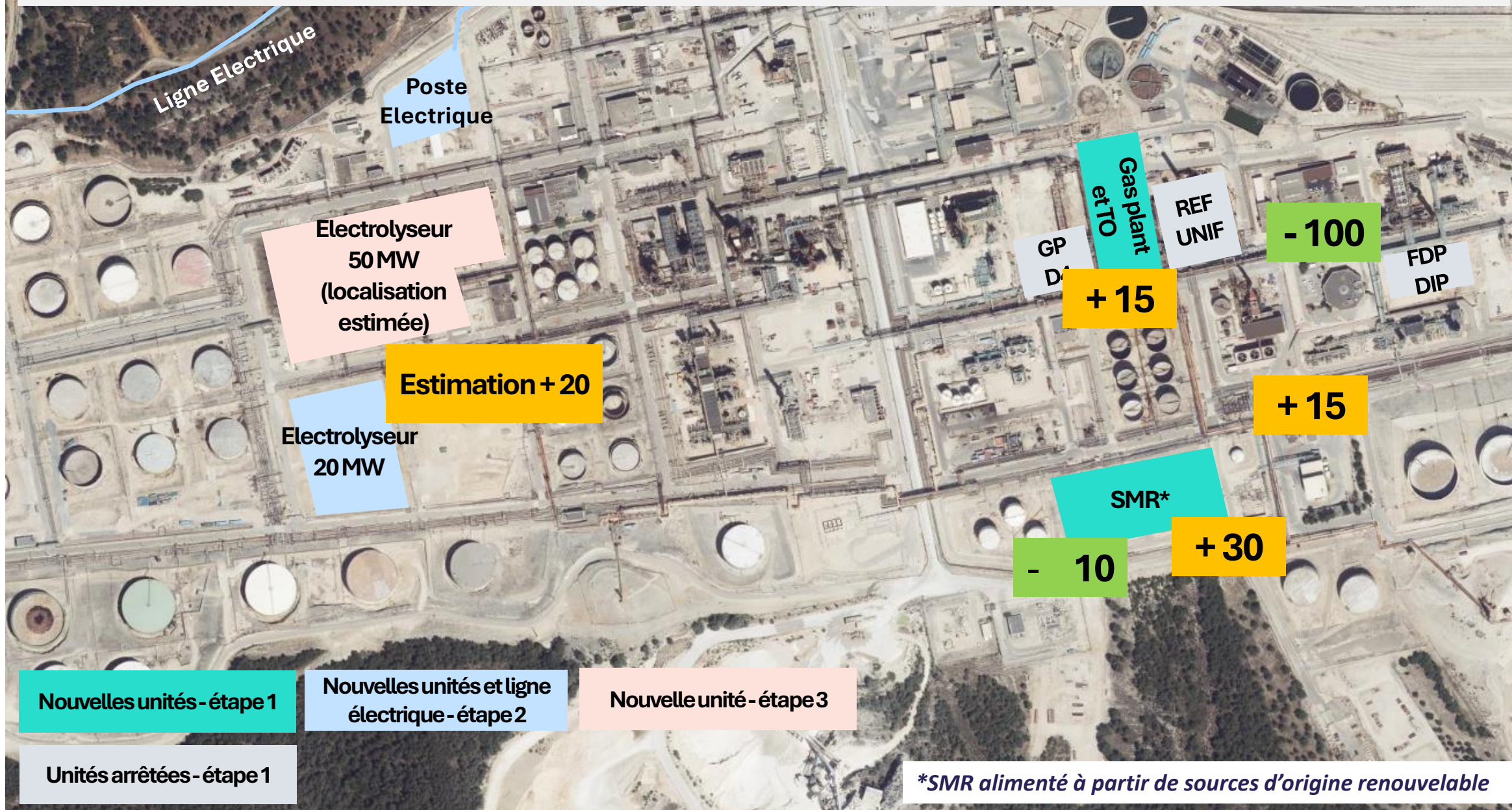
DES ÉTUDES DE DANGERS POUR MAÎTRISER ET ÉVITER LES RISQUES (EDD)

Chaque opération fait l'objet d'une EDD qui détaille les phénomènes susceptibles d'être générés en cas de perte de confinement ainsi que les mesures de maîtrise des risques afin de les éviter :

- Identification et caractérisation des potentiels de danger propres et Domino ;
- SMR : pertes de confinements, présence d'hydrogène et de monoxyde de carbone
- GAS PLANT et TO : pertes de confinement, risques identiques à l'existant en termes de potentiels
- Retours d'expérience sur des ouvrages du même type ;
- Mesures de réductions des dangers afin d'atteindre le niveau de risque le plus faible possible et de gestion des risques résiduels.

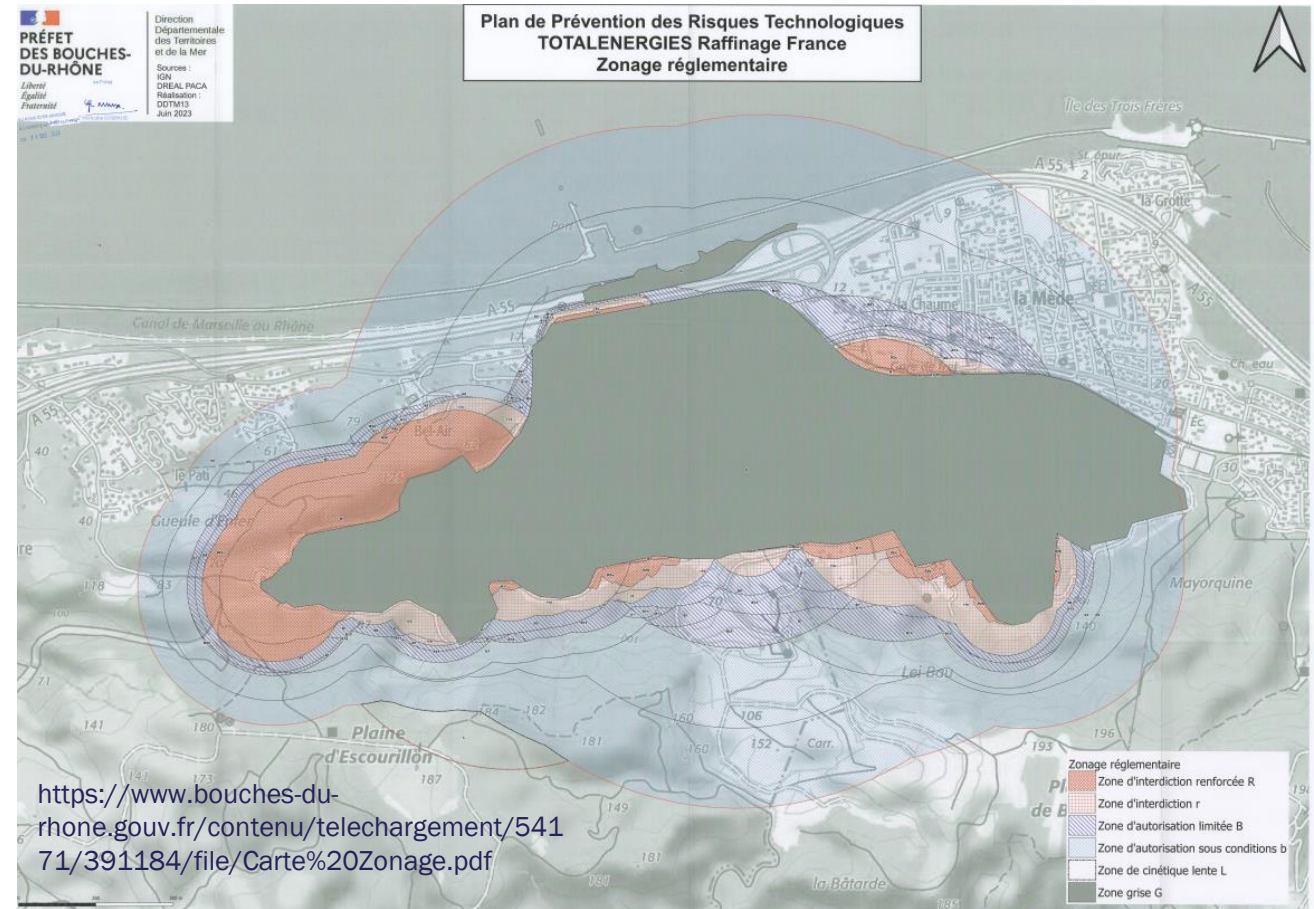


DIMINUTION DU NOMBRE GLOBAL DE PHÉNOMÈNES AFFECTANT L'EXTÉRIEUR DU SITE INDUSTRIEL



LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) EXISTANT NE SERA PAS MODIFIÉ

- ✓ **Elaboration** : par l'Etat pour faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso Seuil Haut
- ✓ **Objectif** : limiter l'exposition de la population aux conséquences des éventuels accidents
- ✓ **PPRT de La Mède** approuvé le 11 décembre 2023 :
 - ✓ Périmètre d'exposition aux risques en tenant compte de la nature et de l'intensité des risques technologiques et des mesures de prévention mises en œuvre.
 - ✓ Disponible sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.



➔ Pas de sources identifiées susceptibles de générer des phénomènes dangereux sortant des enveloppes actuelles du PPRT pour les zones avec présence permanente de personnel ou de population.

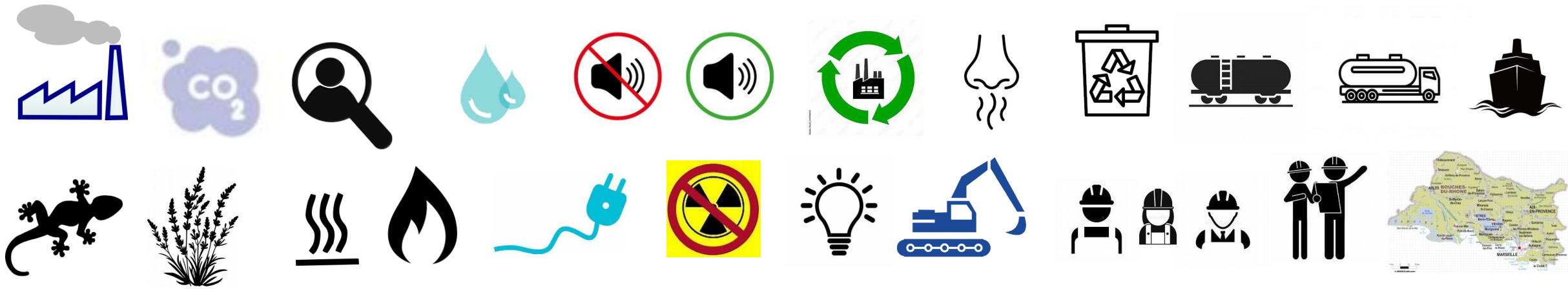
➔ Au sud dans la garrigue, sur un terrain propriété TotalEnergies, mise en place éventuelle d'une SUP.

MAÎTRISE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES



UNE ÉTUDE POUR REDUIRE L'IMPACT GLOBAL DU PROJET

- Présentation de l'État initial, des Incidences du projet sur l'environnement et des Mesures pour éviter, réduire ou compenser ces incidences.
 - ✓ Pour toutes les étapes du projet dont la réalisation est fractionnée en plusieurs opérations portées par plusieurs maîtres d'ouvrage dans le temps (GAS PLANT – SMR/ligne et poste électrique – ELY 20 – ELY 50)
 - ✓ Une actualisation sera effectuée au fur et à mesure des dépôts des dossiers de demande d'autorisations administratives afférentes à chaque étape du projet global



DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS

Précision sur les évolutions des unités

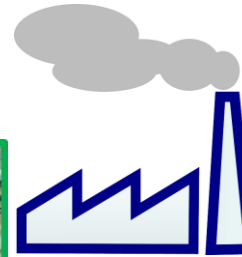
Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 ; - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H₂)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminée
(70 t/j d'H₂)

Nouvelles unités - étape 1

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable



- ✓ Réduction > 25 % du volume de fumées
- ✓ Substitution du gaz de raffinerie par du gaz naturel à l'étape 1 (↘ SO_x, ↘ NO_x)



- ✓ -130 kt/an de CO₂ fossile
- ✓ Pas de CO₂ direct et rejet d'O₂ sans impact pour les électrolyseurs



- ✓ Etude sanitaire
 - Émissions canalisées et diffuses
 - Récepteurs dans le voisinage du site

→ Niveaux de risques inférieurs aux valeurs de référence

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS

Précision sur les évolutions des unités

Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 : - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H₂)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminée
(70 t/j d'H₂)

Nouvelles unités - étape 1

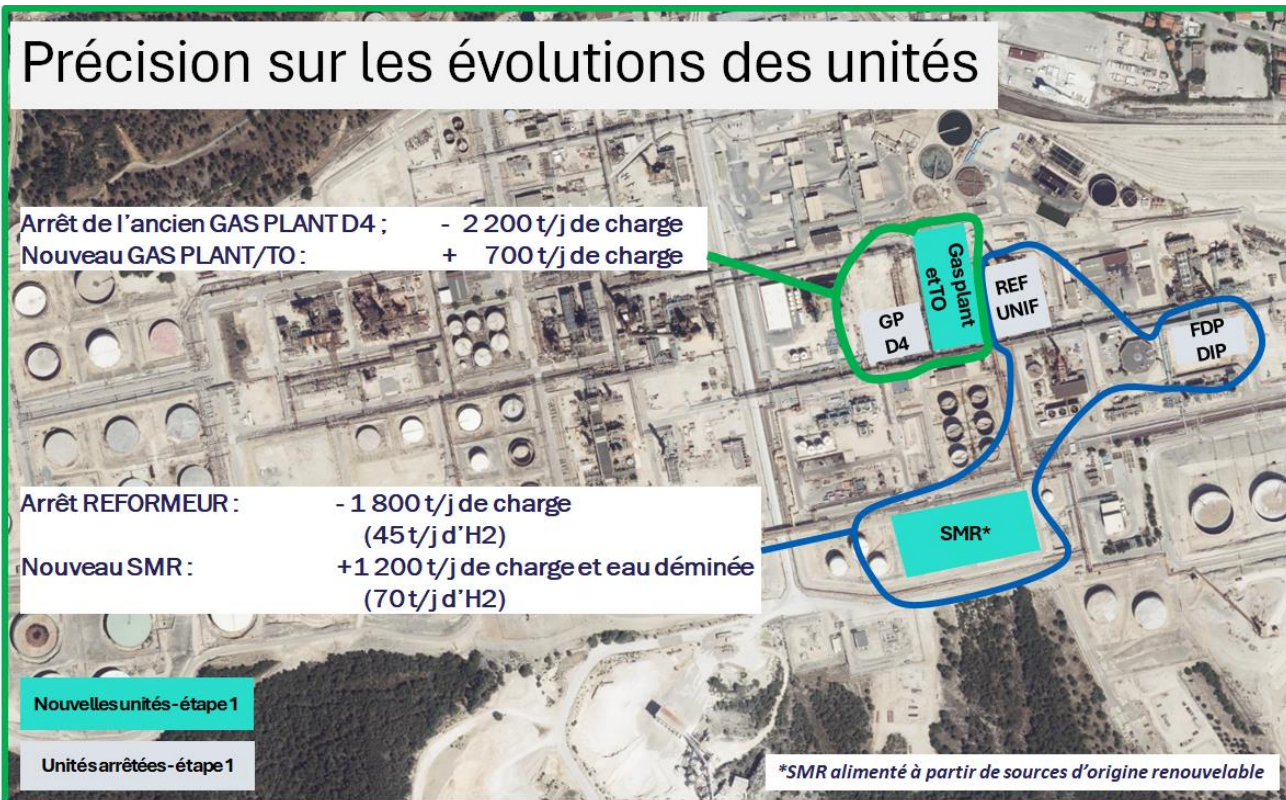
Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable



- ✓ Pas d'augmentation des besoins en eau par le site industriel de La Mède (y compris pour les électrolyseurs)
- ✓ Pas de création de nouveau point de rejet
- ✓ Stabilité des zones étanches
- ✓ Pas d'augmentation des volumes d'eau rejetés dans milieu naturel
- ✓ Mêmes types de rejet maîtrisés qu'actuellement

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS



- ✓ Localisation et dimension des nouvelles unités
- ✓ Poursuite du Plan d'action de diminution des nuisances sonores
- ✓ Equipements nouveaux plus performants en termes d'émissions sonores
- ✓ Contrôles
 - **préalables** : modélisation acoustique pour anticiper l'adaptation des nouvelles unités
 - **post construction** : un Diagnostic bruit sera réalisé après démarrage des unités

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS

Précision sur les évolutions des unités

Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 ; - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H₂)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminée
(70 t/j d'H₂)

Nouvelles unités - étape 1

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable



Utilisation circulaire et de proximité des sous-produits générés par la bioraffinerie au lieu d'importer du naphta fossile.

↘ utilisation de matières premières d'origine fossile au périmètre des besoins en H₂ du site industriel de La Mède.

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS

Précision sur les évolutions des unités

Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 : - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H₂)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminée
(70 t/j d'H₂)

Nouvelles unités - étape 1

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable



- ✓ Le projet n'est pas identifié comme générant des odeurs spécifiques.
- ✓ Au contraire, l'arrêt de l'utilisation du fuel-gas permettra une baisse des odeurs.

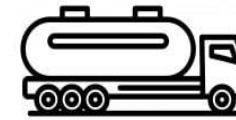


- ✓ SMR: catalyseur hydrogénation et désulfuration (20 mois).
- ✓ Électrolyseurs: solutions type potasse et catalyseurs (20 à 60 mois)

➔ Ces déchets seront gérés dans des centres éliminateurs agréés



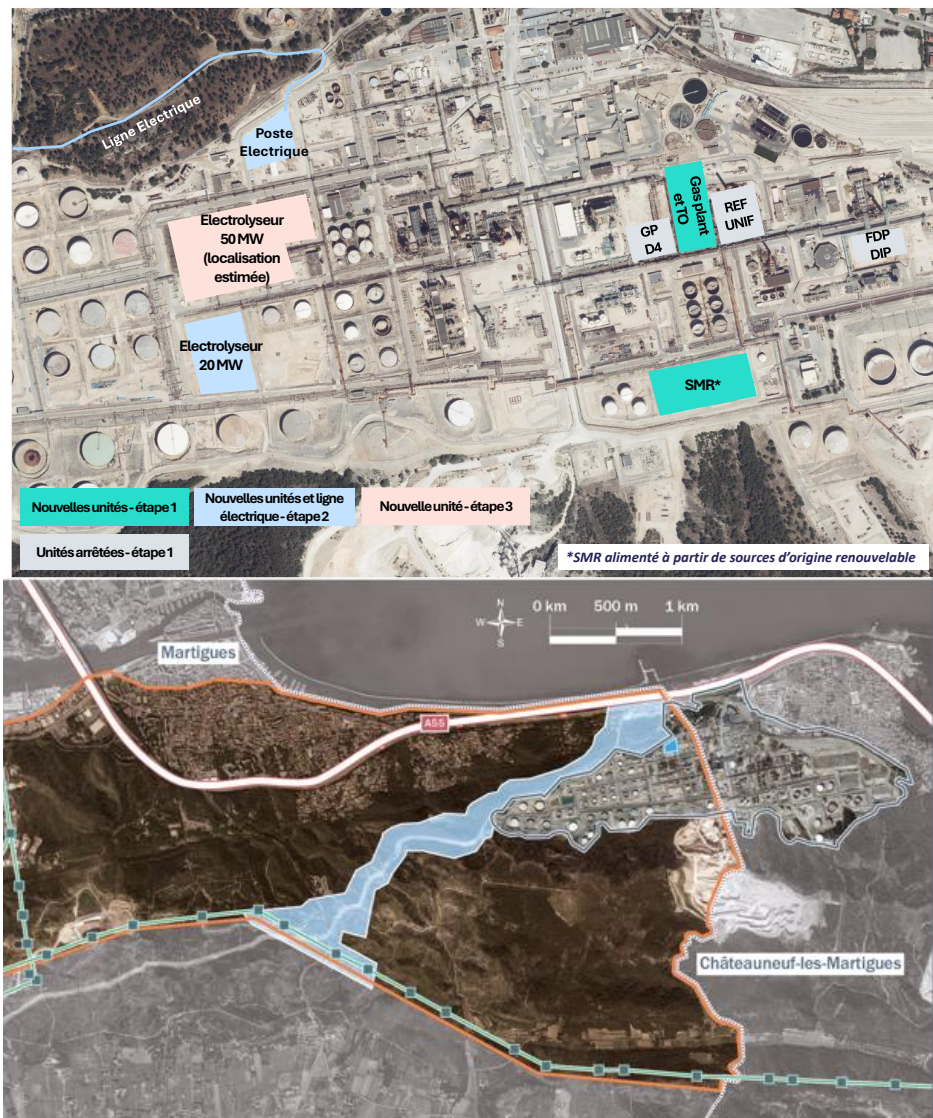
=



=



DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS



- ✓ Sur le site industriel de La Mède :
 - Pas de destruction ou perturbation d'espèces animales ou végétales
 - Impacts sur l'ensemble des compartiments biologiques de négligeables à nuls.
 - Nouvelles unités au sein du site sur des terrains déjà fortement artificialisés et prescriptions existantes d'entretien contre le risque incendie



- ✓ A titre indicatif, sur le tracé extérieur au site (ligne électrique RTE) :
 - Quelques exemplaires d'espèces protégées floristiques (Ophrys et Hélianthème) et faunistiques (zone d'alimentation du crapaud calamite et présence du Lézard Ocellé) sur la zone concernée par le raccordement
 - Sera affiné lors de la préparation des dossiers d'autorisation requis pour la ligne RTE qui proposera des mesures de réduction d'impact habituelles (éviterement des gîtes, défavorabilisation préalable).

DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POSITIFS OU MAÎTRISÉS

Précision sur les évolutions des unités

Arrêt de l'ancien GAS PLANT D4 : - 2 200 t/j de charge
Nouveau GAS PLANT/TO : + 700 t/j de charge

Arrêt REFORMEUR : - 1 800 t/j de charge
(45 t/j d'H₂)
Nouveau SMR : +1 200 t/j de charge et eau déminérée
(70 t/j d'H₂)

Nouvelles unités - étape 1

Unités arrêtées - étape 1

*SMR alimenté à partir de sources d'origine renouvelable



- ✓ Chaleur
 - Moins d'équipements de combustion.



- ✓ Énergie utilités
 - Vapeur, électricité, gaz naturel, azote, air service, eau de refroidissement
 - Renforcement de la consommation électrique pour les électrolyseurs (renouvelable et bas carbone).



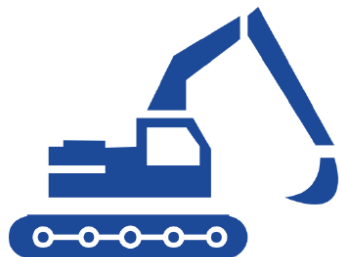
- ✓ Radiation
 - Pas de source radioactive scellée ou non scellée sur le site actuel ni dans le projet.



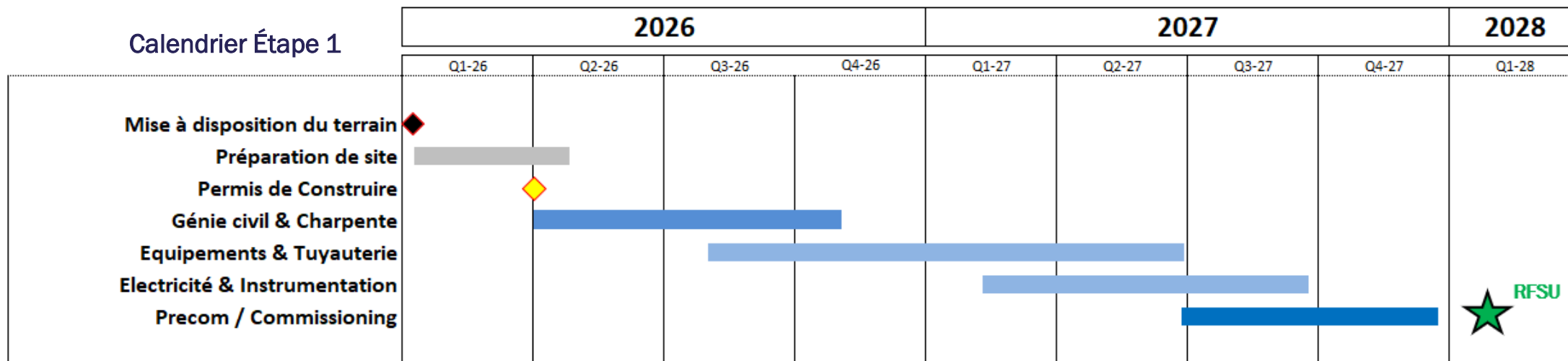
- ✓ Lumière
 - Les nouvelles installations se trouvent au sein du site industriel existant et des unités seront arrêtées. Ainsi la perception de l'évolution de l'impact lumineux sera limitée.



MAÎTRISE DES IMPACTS CHANTIERS

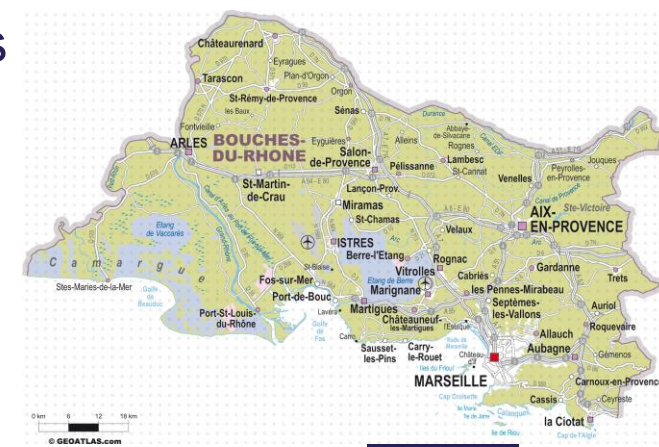


- Augmentation du trafic d'engins de chantier pendant la phase de construction → l'étalement du projet dans le temps limitera cet impact
- Démolitions déjà en cours
- Recours privilégié à des matériaux/équipements préfabriqués (béton, tuyauteries formées, modules)
- Si besoin, arrosage des cheminements/zones du chantier pour éviter les poussières
- Limitation des mouvements de terres
- Chantiers prévus en jours ouvrés, en journée



DES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES POSITIVES

- Maintien de l'emploi sur le site industriel de La Mède exploité par TERF.
- Durant les phases de conception et de construction : une centaine d'emplois directs et indirects (bureaux d'études, fabricants d'équipements et entreprises de construction), seraient sollicités en phase de conception-réalisation, puis les équipes d'opérations et de maintenance ainsi que tous les emplois indirects associés en phase d'exploitation.
- Phase travaux : recours maximisé à des entreprises implantées localement suivant leurs possibilités.



Échanges et compléments

CONCLUSION

www.concertation-masshyla.fr



Merci de votre attention

